

Fiche technique activité		TRA – ACT 363 Version n° 2 05/02/2021
Description brève	Transporteur produits dérivés de sous-produits animaux	
	Description	Code
Lieu	Transporteur	PL84
Activité	Transport	AC86
Produit	Produits dérivés (de sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine)	PR93
Ag/Au/E	Enregistrement	R
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	Guide autocontrôle alimentation animale	G-001 G-028 G-036 G-038
<p>Cette activité concerne uniquement le transport de produits dérivés (sous-produits animaux transformés), à destination de l'alimentation des animaux, des engrais ou de l'oléochimie dont les dérivés de graisse sont destinés à l'alimentation des animaux ou engrais, pour tiers ou pour son propre compte au départ d'un établissement où aucune production, commercialisation, conditionnement ou entreposage de produits dérivés n'a lieu.</p> <p>Le transporteur porte, lors du chargement, du déchargement ou du transport, une responsabilité concernant la sécurité des produits (hygiène pendant le transport, contamination croisée, ...).</p> <p>Par contre, si le transporteur ne porte aucune responsabilité à l'égard de la sécurité des produits, il ne doit pas être enregistré sous cette activité. C'est notamment le cas des entreprises de transport qui prévoient dans leur offre de services exclusivement les tracteurs et les conducteurs et où l'activité se limite à ramasser et déposer des remorques sans entrer en contact avec la charge.</p> <p>Produits dérivés: les produits obtenus moyennant un ou plusieurs traitements, ou une ou plusieurs transformations ou étapes de transformation de sous-produits animaux, comme les graisses fondues, la farine de poisson, l'huile de poisson, la farine animale, les composts, les digestats,...mais également les engrais, amendement du sol et substrats de culture qui contiennent des produits dérivés.</p> <p>Le transporteur ne doit pas disposer d'un enregistrement supplémentaire comme trader produits dérivés de sous-produits animaux (ACT 365) s'il est trader (commerce sans possession physique) pour certains de ces produits dérivés.</p> <p>Cet enregistrement à l'AFSCA est également nécessaire dans les cas où l'établissement possède déjà un enregistrement comme transporteur auprès d'une autre autorité compétente mais pour une autre destination que les aliments pour animaux, les engrais ou l'oléochimie dont les dérivés de graisse sont destinés à l'alimentation des animaux ou engrais. Des autres destinations possibles sont la transformation, l'incinération, une application technique,...</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)		
<p>Si les produits dérivés sont destinés à l'alimentation des animaux ou à l'oléochimie et que les dérivés de graisse sont destinés à l'alimentation des animaux:</p> <p>Si l'activité se limite au transport pour tiers:</p> <p>ACT 289 - Transport aliments animaux PL84 - Transporteur AC86 - Transport PR16 - Aliments pour animaux</p> <p>S'il y a également des activités de trader de produits dérivés:</p> <p>ACT 262 - Grossiste matières premières PL47 - Grossiste AC97 - Vente en gros PR96 - Matières premières pour l'alimentation des animaux</p> <p>Si les produits dérivés sont destinés aux engrais ou à l'oléochimie et que les dérivés de graisse sont</p>		

Fiche technique activité	TRA – ACT 363 Version n° 2 05/02/2021
destinés aux engrais: ACT 354 - Transport autres que denrées alimentaires PL84 - Transporteur AC87 - Transport à température ambiante PR29 - Autres produits que denrées alimentaires et autres qu'aliments pour animaux,.	
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)	
Trader de produits dérivés de sous-produits animaux	
Le stockage temporaire de containers est considéré comme faisant partie du transport y compris l'arrêt d'un moyen de transport sur un bateau ou sur un parking d'autoroute).	
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)	
NA	
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)	
NA	
Base juridique	
A.R. du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.	
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)	
NA	
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut	
NA	
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut	
NA	
Informations complémentaires et/ou remarques	
NA	
Autocontrôle	
Guide G-001 à partir de la version 1. Guide G-028 à partir de la version 1. Guide G-036 à partir de la version 1. Guide G-038 à partir de la version 1.	
Avertissement: pour savoir avec précision si un guide est applicable et dans quelle mesure un code « lieu-activité- produit » est entièrement couvert ou non, il faut consulter le champ d'application du guide.	
Financement	
Secteur de facturation = transport. S'il s'agit de l'activité économique principale de l'unité d'établissement, la contribution AFSCA est due suivant les tarifs du secteur transport, sur base du nombre d'envois.	